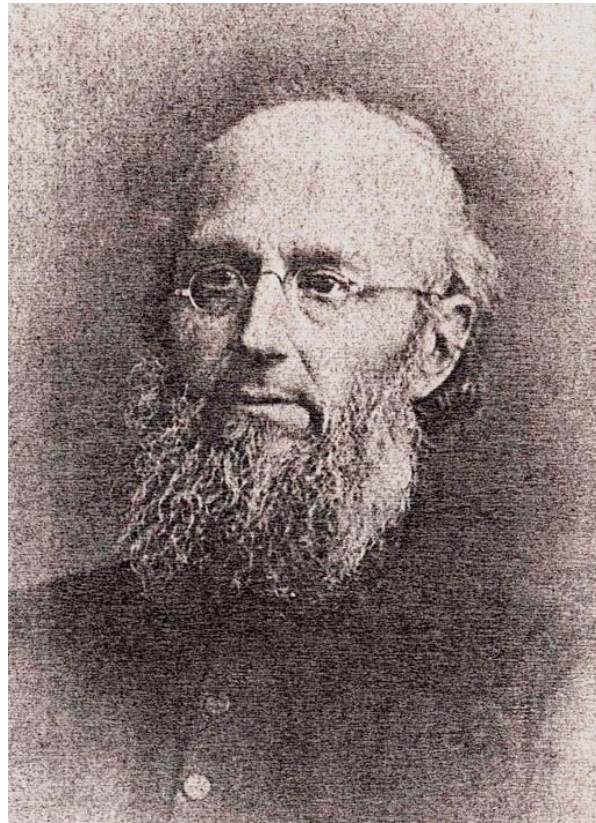


Joseph-Marie-Jean Young c.s.v. (SOURD)



(Extrait de baptême : Jacques-Victor Jung)

<i>Fils de:</i>	<i>Nicolas Young et Thérèse-Élisabeth Marcus</i>
<b>Naissance</b>	11 mai 1822 à Metz, Alsace-Lorraine, France
<b>Noviciat</b>	25 janvier 1855 à Vourles
<b>Prise d'habit</b>	2 février 1855 <sup>1</sup>
<b>Vœux premiers</b>	21 octobre 1855
<b>Noviciat</b>	12 décembre 1855 à Joliette
<b>Vœux perpétuels</b>	21 octobre 1861
<b>Majorat</b>	14 août 1869
<b>Décès</b>	13 juillet 1897 à Saint-Enfant du Mile End , Montréal/ Coteau Saint-Louis (75 ans)
<b>Inhumation</b>	15 juillet à Joliette / 68

---

<sup>1</sup> Archives des Clercs de Saint-Viateur, 7400 Saint-Laurent, Montréal, Québec.

La Communauté des Clercs de Saint-Viateur a de quoi s'enorgueillir pour l'oeuvre magnifique qu'elle a su réaliser en terre d'Amérique. Fidèle à sa mission, la congrégation des Viateurs n'a cessé de travailler à l'éducation du peuple d'ici, tant au plan de la formation scolaire que celui de la formation spirituelle. Nous devons à son éminence Mgr Bourget le mérite d'avoir interpellé vivement son fondateur, le Père Louis Querbes . Le site Web du diocèse de Montréal fait part aux internautes qui visitent ses pages, d'un bref extrait, mais tout de même éloquent de cette histoire peu connue du grand public.



<http://www.diocesemontreal.org/histoire/eveques/bourget/index.htm>

« **Mgr Bourget** Parmi les conséquences de ses voyages, la plus heureuse est certainement la venue de plusieurs communautés religieuses (d'hommes, de femmes) ou d'ordres religieux qui ont enrichi notre Église diocésaine et toute notre société. Nommons simplement, selon l'ordre de leur arrivée au pays les Oblats de Marie-Immaculée (1841),

- .les Jésuites (1842),
- .les Dames du Sacré-Cœur (1844),
- .les Pères, les Frères, les Sœurs de Sainte-Croix (1847),
- .les Clercs de Saint-Viateur (1847),**
- .les Frères de la Charité, de Belgique (1864),
- .les Carmélites (1875),
- .les Pères blancs d'Afrique (1875).

Simultanément, surgissent dans le diocèse même, comme une floraison heureuse répondant aux besoins du temps, quatre communautés religieuses féminines, suscitées par quatre femmes inspirées par l'Esprit et que Mgr Bourget soutiendra, guidera. Elles œuvreront dans le champ de l'éducation, de la santé, de l'assistance sociale, au service de l'Église et de la société :

- les Sœurs de la Providence, avec Émilie Gamelin (1843),**
- .les Sœurs des SSNN de Jésus et de Marie, avec Eulalie Durocher

(1843),

.les Sœurs de Miséricorde, avec Rosalie Cadron-Jetté (1848),

.les Sœurs de Ste-Anne, avec Esther Blondin (1848).

Dans le diocèse sont en service depuis longtemps :

.les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph (1636),

.les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (1658),

.les Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs grises) (1737).

Sous l'épiscopat de Mgr Bourget et grâce à sa vision et à son action multiforme, *le diocèse de Montréal s'est donné ou plutôt a reçu des institutions valeureuses qui ont été autant de bras mis au service du Seigneur et de la communauté chrétienne et humaine de Montréal et de la région.* Un équipement, en somme, qui lui permettra d'accomplir sa mission.

Permettons-nous ici deux observations.

La première :

à l'heure de l'an 2000, les communautés religieuses n'ont certes plus la présence et la vitalité qu'elles ont connues hier, mais **elles ont su diversifier leur engagement et poursuivre leur service avec une charité admirable, à travers le bénévolat et l'extrême générosité avec laquelle elles subventionnent de leurs dons une foule d'initiatives ou d'entreprises humanitaires qui s'inscrivent dans leurs objectifs fondamentaux.**

La deuxième :

c'est qu'il faudra bien un jour nous défaire de ce cliché qui qualifie encore de « monopole » leur présence d'hier dans le domaine hospitalier, éducationnel, social. D'abord, parce que le monopole est un terme du marché qui évoque une domination exclusive; or **l'œuvre des communautés religieuses n'a rien à voir avec le monde du marché, ni avec quelque domination exclusive. Elle s'est exercée pour couvrir des champs d'action que ni la société civile, ni les pouvoirs publics du temps n'étaient en mesure d'assumer. Elle n'a éliminé personne.** Et plus qu'une tâche de suppléance, elle s'est généreusement portée à l'aide de femmes, d'hommes, d'enfants dans le besoin : c'est le sens même de la charité chrétienne vécue. »

Nous nous sommes permis de faire ressortir (en caractères gras) quelques passages qui insistent sur l'**option caritative** des divers religieux et religieuses qui ont offert temps, talent et énergie en ce coin du pays devenu progressivement et toujours davantage à notre mesure et à notre image.

Tel un franc tireur, Monseigneur Bourget n'a pas visé seulement les cibles faciles à atteindre. Ce visionnaire talentueux et audacieux n'a cessé de vouloir répondre à un éventail de plus en plus large de besoins sociaux et culturels, caritatifs, éducationnels et spirituels. C'est dans cette vision large que s'inscrit cette lettre qu'il adresse de Vourles le 11 octobre 1855 à Mme Forestier, directrice des Sourdes et Muettes de Lyon.

« Madame,

Je profite de l'occasion du bon frère Young, qui s'en va visiter encore une fois votre établissement qu'il a tant de raison d'aimer, pour vous écrire. C'est pour vous prier de me donner tous les renseignements en votre pouvoir, conformément aux questions que j'adresse à Mr Forestier, qui voudra bien vous communiquer ce que je lui écris aujourd'hui sur le compte de ces êtres si disgraciés de la nature.

Comme je sais, vous dirigez la classe des Sourdes et Muettes ; et que Dieu vous a donné pour ces infortunés créatures, avec les entrailles de Mère, la grâce de les bien former à la science et à la vertu, je me suis décidé à vous prier de me faire un rapport particulier sur leur compte, d'après votre propre expérience et vos observations personnelles.

Veillez bien insister principalement sur les diverses pratiques de piété qui ont été trouvées plus efficaces, pour instruire les Sourdes

et Muettes et leur faire aimer et pratiquer la Religion. »<sup>2</sup>

Monseigneur Bourget s'est mis déjà en rapport avec le Père Querbes depuis déjà longtemps. Il en a fait son partenaire pour venir à bout de son souci d'offrir une éducation de qualité aux personnes sourdes. Il est soucieux principalement de surseoir aux nécessités d'une bonne éducation à la foi et aux principes des vertus chrétiennes. Cette collaboration étroite entre les deux hommes se vérifie dans une lettre qu'adresse de Vourles le Père Querbes à Monseigneur Ignace Bourget le 20 décembre 1854. Remarquez l'expression utilisée par le Père Querbes dès le départ de la lettre dont nous présentons quelques extraits plus significatifs : « *...Dans notre œuvre des Sourds-Muets...* »

« ...La Providence est venue à notre secours, Monseigneur, dans **notre œuvre des Sourds-Muets**. Le bon Père Charles, capucin et aumônier des Sourds-Muets de Lyon, que Votre Grandeur a vu à Vaise avec moi, veut bien nous céder un jeune homme instruit et fort pieux, sourd-muet lui-même, qui a la vocation religieuse et que sa santé a obligé de quitter les Chartreux et les Trappistes chez qui il avait essayé un noviciat.... **Il a embrassé avec joie notre projet**, et il est bien aise d'y contribuer pour sa part. Le jeune homme en question, M Joseph-Marie Lejeune (Young), de Metz, m'a été amené hier, pour revenir bientôt s'établir à la maison, et être au mois de mai à la disposition de Votre Grandeur avec un de nos frères à qui il aura appris les signes et qui sera son interprète auprès des étrangers et son aide auprès des sourds-muets qui lui seront confiés... »<sup>3</sup>

On remarque ici le soin méticuleux que le père Louis apporte à la réclamation de l'Évêque de Montréal. Incontestablement,

---

<sup>2</sup> Lettre de mgr Bourget à Madame Forestier. Archives des Clercs de Saint-Viateur, 7400 Saint-Laurent, Montréal, Québec. #30B-1

<sup>3</sup> Lettre du P. Querbes à Mgr Ignace Bourget, évêque de montréal, 20 décembre 1854. Archives des Clercs de Saint-Viateur, 7400 Saint-Laurent, Montréal, Québec. # 491-A

cela nous laisse croire que le fondateur des Viateurs est engagé de tout coeur, dès les premiers moments de l'histoire de la congrégation, à ce qu'il conviendra d'appeler ultérieurement « *l'œuvre des Sourds* » en terre canadienne.

comment monsieur Young a pu parvenir à la culture et à une telle formation, qu'on lui reconnut ultérieurement, à une époque où l'accès à l'éducation s'avérait des plus restreintes pour les cas de personnes atteintes de surdité. Voici ce qu'on lit dans l'Annuaire des Clercs à cet effet :

« ... L'aisance de la famille permit de faire donner à l'enfant une éducation plus soignée et une instruction assez remarquable chez un sourd-muet à cette époque.

Il fut envoyé à Nancy qui possédait une école renommée où professait les Richardin, les Berthier, maîtres illustres et dignes émules de l'abbé de l'Épée. Plus tard, le jeune Marie-Joseph reçut les leçons de M. Forestier, de Lyon... Avec de semblables guides et grâce à ses dispositions naturelles, l'infortuné Jean-Marie put arriver à des connaissances assez étendues et assez exactes dans les études profondes, et, par l'action de la grâce divine, plus encore que par son application et ses ressources intellectuelles, il acquit une science claire et sure de la religion... »<sup>4</sup>

La rencontre du Père Querbes s'organisa grâce à un capucin de Lyon, le Père Charles. Ce dernier fut directeur de conscience du jeune homme sourd. Au moment où ce dernier s'est vu écarté de la vie monastique en raison d'une santé vacillante, le

---

<sup>4</sup> Frère Jean-Marie Joseph Young, dans *Annuaire de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur*, Archives des Clercs de Saint Viateur, 7400 Saint-Laurent, Mtl, 1890-1898 p. 113-



capucin conseilla à Young d'embrasser la vie religieuse ; il « *le présenta à notre vénéré fondateur lui-même. Touché des dispositions du postulat et persuadé par son protecteur, le Père Querbes admit le sourd-muet au nombre de ses novices le 15 novembre 1854.* »<sup>5</sup>

L'Esprit du Seigneur sembla alors précéder les exécutants. Le Père Charles, informé du dessein de Mgr Bourget à l'effet de fonder une institution en faveur des sourds-muets dans sa ville épiscopale, suggéra à l'évêque d'emmener le frère Young avec lui.

**... La proposition fut agréée... Quant au jeune homme, tout heureux de pouvoir servir les intérêts des âmes et de contribuer au soulagement de ses frères d'infortune, il fit de grand cœur le sacrifice de sa patrie et de ses parents, pour obéir à l'appel de Dieu... À son arrivée au Canada, il allait trouver tout à créer, jusqu'aux maîtres qui devaient travailler de concert avec lui. C'est l'automne 1855 qu'il partit en compagnie d'un autre confrère.**

**...le frère Young a toujours vécu dans cette maison (Institution des Sourds) ; il a rempli tous les postes, même celui de directeur des sourds-muets, méritant tout d'abord une haute réputation de vertu, de distinction et d'amabilité auprès de ceux qui le connurent, dans le clergé particulièrement, dont les membres le tenaient en grande estime.**

**Outre ses fonctions à l'Institution même, le bon frère avait encore la charge d'instruire les sourds-muets de la ville.<sup>6</sup>**

---

<sup>5</sup> Annuaire de l'Institut... Idem p. 114

<sup>6</sup> Annuaire de l'Institut... Idem p. 113-119

Les sources historiques<sup>7</sup> nous informent que les frères Young et Damais s'embarquèrent au Havre, le 24 novembre 1855 en compagnie de huit sœurs de Jésus-Marie, parties de Lyon avec eux et destinées au diocèse de Québec. Les Viateurs arrivèrent à Montréal le 12 décembre et furent accueillis par le P. Lagorce.

Cela annonçait la réouverture prochaine de l'institution qui allait connaître un plus grand épanouissement sous l'habile direction du nouvel arrivant, le frère Young, venu de Lyon tout exprès pour remplir cette mission.

Quant au Père Lagorce, il resta quelques temps aumônier puis fut dispensé de ses vœux par le Père Querbes, au mois de mai, pour devenir membre du clergé séculier.

**L'œuvre qu'il avait commencée, et à laquelle on peut dire qu'il usa ses forces, était entre bonnes mains. Tombée en discrédit auprès du public, elle se releva très vite et autorisa les plus belles espérances, réalisées depuis. Elle restera l'honneur commun de Mgr Bourget et du P. Querbes.**<sup>8</sup>

Les séquences dont nous avons fait mention ne représentent qu'un bien mince espace dans le panorama de l'épopée viatorienne vécue en terre d'Amérique. Cette page consacrée au souci de voir la réelle pauvreté de la personne sourde en incessante quête de dignité mettent en valeur la grandeur d'âme du fondateur Louis Querbes. Qui plus est, elle met en

---

<sup>7</sup> La vie du Père Querbes, (1793-1859), P. PierreRobert, Librairie Albert Dewit, Bruxelles 1922. P.546-547

<sup>8</sup> *ibid* La vie du Père Querbes , Dewit. P. 647.



relief la perspective hautement visionnaire du tandem Bourget-Querbes.

Le défi relevé en ce pays a été jusqu'ici relevé avec compassion et efficacité : offrir un environnement éducatif, spirituel et social qui avantage la personne atteinte de surdité.

Pendant les nombreuses années qui succédèrent à cette époque, une longue chaîne de missionnaires ont marché sur les pas de la consécration de leur vie à cette œuvre typiquement viatorienne : *« l'œuvre des sourds »*.

Recherche : *André Lachambre*

pour

